

STATIONNEMENT ET CIRCULATION DANS LE QUARTIER SAINTE ANNE

CONSTATS ET PROPOSITIONS

Comme précisé lors de notre dernier CA nous avons commencé à recenser les différentes difficultés liées au stationnement et à la circulation dans notre quartier.

Nous allons solliciter une rencontre avec Madame C. LANGLAIS (adjointe à la mairie du 6/8 déléguée au quartier de sainte Anne) Monsieur L.BENAC (adjoint à la mairie du 6/8 délégué aux personnes en situation de handicap et à l'accessibilité) Monsieur D. DESROCHES (Chef de service Cadre de vie et Participation - Mairie du 6-8) pour évoquer ces sujets et nous le souhaitons pouvoir progressivement résoudre les différents problèmes soulevés.

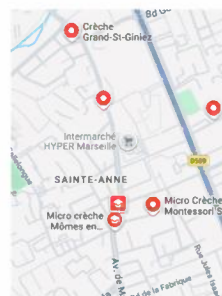
D'ores et déjà **deux priorités** sont à prendre en compte au plus vite :

Premièrement :

- Sécurité aux abords des établissements scolaires (écoles, collèges, lycée, CFA, établissement les saints anges) ainsi qu'aux abords des crèches.
 - o Pour chacun des établissements il convient de vérifier que les abords immédiats ainsi que l'accessibilité soient protégés pour les piétons.
 - o Par ailleurs la vitesse doit être réduite et des ralentisseurs et autres îlots etc ...disposés en conséquence.
 - o Des déposes « minutes » doivent permettre aux parents de ne pas s'arrêter en pleine voie notamment
 - o La présence d'adultes du dispositif « petits piétons » doit être maintenue et étendue (voir sur le site de la mairie : <https://www.marseille.fr/petits-pietons>)

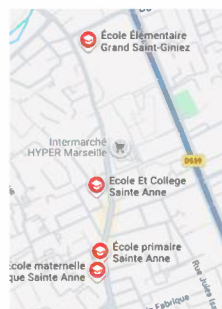
Nos crèches :

- Grand saint Giniez (4 bd Barral prolongé)
- Les libellules (286 av de Mazargues)
- Marseille 8 people et baby les gabians (467 av de Mazargues)
- Micro Crèche Montessori Sainte Anne - La Maison Bleue (21 bd Reynaud)
- Micro crèche Mômes en poussette Mazargue (487 av de Mazargues)



Nos écoles :

- Ecole élémentaire grand saint Giniez (227 av de Mazargues)
- Ecole privée sainte Anne (105 rue Callelongue)
- Ecole primaire Sainte Anne (484 av de Mazargues)
- Ecole maternelle sainte Anne (492 av de Mazargues)



Nous allons donc proposer que pour chaque établissement l'ensemble des points précisés ci-dessus soit étudié. L'on peut déjà constater que sur **l'avenue de Mazargues**, par ailleurs voie structurante de notre quartier, les établissements sont nombreux et de fait doit être **une des priorités d'étude** avec une attention toute particulière concernant la largeur des trottoirs et l'accessibilité (voir proximité des saints Anges en particulier). Cette avenue de Mazargues concentre également des activités commerciales importantes qui génèrent notamment des flux très conséquents.

Deuxièmement :

- En lien avec le travail mené par la référente mobilité de notre quartier :
 - o Réfection des trottoirs
 - o Prendre en compte pour chaque rue le passage de personnes PMR, de personnes avec des poussettes etc ...

La cartographie des points particulièrement sensibles et à aménager d'urgence seront précisés

Les points noirs :

Le commissariat du Bd Bonnet. La présence de ce commissariat a amené de très importants problèmes de stationnement et de circulation sur toute la zone : Bd Bonnet/rue et allée Callelongue/Bd de Ste Anne/Bd Barbe/Bd Pepin/Bd Verne/Allée des Buis/Bd de la Pérouse/Av de Mazargues

Nous avons maintes fois rencontré et/ou sollicité la Préfecture, la Mairie du 6/8, la Direction des finances publiques, concernant la présence de véhicules de fonctionnaires de police dans cette zone et bien souvent en stationnement interdit (sur passage piétons, sur le trottoir etc ...).

NOUS NE COMPRENONS PAS que la présence et l'importance de ce commissariat n'ait pas questionné les autorités compétentes sur l'impact dans un quartier.

Nous comprenons fort bien les fonctionnaires de police qui doivent utiliser leurs véhicules personnels et qui de fait se garent à proximité, mais par ailleurs nous ne comprenons pas le stationnement anarchique et parfois même l'agressivité envers les riverains.

Les riverains sont constamment pénalisés par ces stationnements nombreux et permanents, par la circulation des véhicules de police et par leur vitesse excessive ainsi que l'emploi de sirène deux tons qui semble parfois pour le moins poser des questions quant à leur utilité (exemple à trois heures du matin).

Des solutions diverses et variées comme informer les fonctionnaires des problèmes afin de limiter ceux-ci, cela a déjà été fait mais mérite bien sûr d'être refait par la hiérarchie, et notamment :

- la vitesse excessive dans toutes les petites rues (bien souvent à sens unique) qui ne doivent faire gagner que quelques secondes mais met en danger les habitantes et habitants de tout un secteur.
- l'utilisation de la sirène deux tons qui doit certainement faire l'objet d'une réglementation précise quant à son emploi, et au-delà de cette réglementation le bon sens qui voudrait qu'à certaines heures notamment ou encore pour se faire ouvrir la barrière, l'emploi de cette sirène n'est pas forcément nécessaire.

Nous avons proposé une réflexion concernant les parkings se situant à l'intérieur de l'enceinte de ce commissariat. Nous constatons bien souvent que certains de ces parkings sont constamment inutilisés.

Les contraintes telle que le plan vigipirate, le contrôle des accès etc ne doivent pas empêcher une réflexion et une recherche de solution aussi bien pour les riverains que pour les fonctionnaires de police.

Permettre aux fonctionnaires d'accéder à un parking dans l'enceinte du commissariat :



Comme nous le constatons ce n'est pas le manque de place qui ferait défaut, mais bien une décision des autorités compétentes pour décider enfin de résoudre ces problèmes de stationnement.

Nous ne connaissons pas bien évidemment l'ensemble de contraintes, mais nous proposons un exemple de solution à moindre coût :



Nous n'avons pas la prétention de détenir LA SOLUTION, mais nous sommes persuadés que l'administration possède assez de gens compétents pour résoudre cette question.

Secteur Barral (étude de nos référents Madame LEGALLET / Monsieur AILLAUD) :

Vous pouvez retrouver sur le site du CIQ le « rapport » complet de nos référents qui comprend également les questions de propreté, de sécurité etc

Nous ne présentons ci-dessous que les points : circulation / stationnement

1. Contexte

Le périmètre concerné comprend :

l'allée Johnny-Hallyday, voie nouvelle (parcelle 74), entre les résidences « Huitième Art » (202 logements + résidence Nohée 90 logements seniors + bureaux, garages de 592 places) et « Huitième Vague » (387 logements + commerces et 470 places de garage) ;

la voie nouvelle entre Johnny-Hallyday et la contre-allée Michelet (parcelles 76–77), non nommée, à sens unique, ou débouche les Ateliers Renault, l'entrée des bureaux IMI (132 Bd Michelet)°, le stade Alexis-Caujolle et les 2 clubs de boules ;

la voie nouvelle entre Johnny-Hallyday et l'impasse des Câpriers (parcelle 75), non nommée, bordée par une berge de l'Huveaune ;

l'impasse des Câpriers

le Bd Barral

L'allée Johnny-Hallyday a été intégrée au domaine public métropolitain (conseil métropolitain du 15/12/2025), mais la rétrocession formelle entre le promoteur COGEDIM et la Métropole, à ce jour, toujours pas été signée.

2. Principales problématiques

Stationnement sauvage et anarchique : allée JH (parcelle 74) (côté impair, passages piétons, virage, esplanade « Huitième Art » avec nombreuses motos), voies nouvelles (parcelles 76–77) (sur pistes cyclables, lors de matchs et tournois, livraisons, véhicules institutionnels), impasse du Câprier et abords (voitures « ventouses »). place PMR utilisée par des véhicules sans carte CMI -stationnement (parcelle 75)

Circulation dangereuse : nombreux véhicules (2-roues motorisés, voitures, camions) empruntant les sens uniques à contre-sens ; vitesse excessive sur Barral, intersection Barral / Johnny-Hallyday non signalée ; passages piétons dangereux (trottoirs impraticables, priorité peu respectée, îlot central inefficace).

Accessibilité et voirie dégradée : trottoir coté impair impraticable pour les PMR et poussettes sur Barral ; absence de bateau; chaussée « totalement défoncée » côté berge de l’Huveaune (parcelle 75)

Pistes cyclables discontinues et encombrées : pistes partielles sur Barral, disparaissant aux intersections ; stationnement sauvage sur la piste double sens (parcelle 76 et 77) ; circulation des vélos entravée sur la parcelle à sens unique de l’allée JH (parcelle 74)

La Police municipale intervient régulièrement (au moins 2 fois/semaine) pour verbaliser : ces actions sont appréciées et remerciées par les riverains.

3. Demandes prioritaires des riverains en concertation avec le CIQ de St Anne

Signalisation et apaisement de la circulation

Panneaux de limitation à 30 km/h et panneaux « Prudence – Enfants » sur JH (parcelle 74)et(parcelle 76-77).

Renforcement de la sécurité piétonne sur Barral : ralentisseurs et, si possible, avertisseurs lumineux clignotants au sol aux passages piétons ; panneau rappelant la priorité piétons côté avenue de Mazargues.

Stationnement et accessibilité

Lutte contre le stationnement anarchique des motos (esplanade « Huitième Art », pistes cyclables). Étude d’un stationnement payant « riverains » le long de la berge de l’Huveaune après réfection (parcelle 75). Création d’un bateau pour fauteuils roulants et poussettes sur cette même voie. Maintien des 15 places côté impair de Barral et des potelets côté pair. Création d’une zone de dépose-minute côté pair (entre Michelet et Johnny-Hallyday) pour la résidence senior Nohée (ambulances, VSL, taxis, familles, livraisons). Replacer la position et l’écartement des chicanes , remplacement des chicanes par barrières entre la (parcelle 75) et l’impasse des Cûpriers et mettre un tourniquet comme sur la coulée verte de l’Huveaune pour éviter le passage incessant des motos à toute allure ;

Pistes cyclables

Sécurisation et continuité des pistes cyclables sur Barral et parcelle 76-77 avec lutte contre le stationnement sauvage et meilleure gestion du partage avec les 2-roues motorisés.

Cadre de vie et OAP

Les riverains en concertation avec le CIQ de St Anne rappelle son soutien au projet de parking en silo sur le terrain « Spoti Car », soumis à l’enquête publique n°4 du PLUI (avril 2025), et souhaite être associé aux réflexions sur végétalisation, puits de chaleur et articulation entre urbanisme, stationnement et qualité de vie.

Secteur Callelongue (étude de notre référent Monsieur LAINELLE) :

Photos 1 et 2 pour illustration



Contrairement à tous les autres emplacements réservés aux vélos et trottinettes du quartier, les trois zones affectées à cela de la rue Callelongue n'ont pas été installées avec les arceaux séparatifs qui permettent à la fois d'empêcher les voitures de se garer sur ces emplacements et d'y attacher les deux-roues pour éviter les vols. La peinture au sol signalant la réservation de l'emplacement aux deux-roues n'est quasiment plus visible mais nous savons tous que le marquage au sol n'a jamais empêché les "j'en n'ai rien à F....." de s'installer sur ces zones réservées !!!!

Cela génère des tensions entre résidents et visiteurs ainsi que des risques d'accidents car on retrouve les 2roues sur les trottoirs et sur la chaussée puisqu'ils n'ont pas de place sur leurs zones réservées.

Les habitants du quartier demandent donc de bénéficier de la pose d'arceaux séparatifs sur les zones réservées aux vélos et trottinettes comme cela a été fait partout ailleurs. La rue Callelongue semble avoir été oubliée pour ce dispositif.

Photos 3 et 4 pour illustration



Installation de barrières pour empêcher les voitures de se garer dans le virage à l'angle de Callelongue et Baptiste Bonnet ainsi que sur toute la longueur de la rue Callelongue côté résidence Clos des Treilles. Cela protégerait les piétons et éviterait que ceux-ci soient obligés de marcher sur la chaussée normalement réservée aux voitures.

De plus, pour apaiser le quartier eu égard aux nombreuses remontées d'habitants qui se plaignent des conduites à risques et au vu du nombre de personnes qui empruntent cet axe (présence de plusieurs écoles, collèges et lycées ainsi que l'activité du stade Jean BOUIN avec le SMUC) une « ZONE 30 » sur toute la longueur de la rue Callelongue serait appréciée avec contrôles aléatoires de vitesse par la police municipale pour sanctionner les conduites dangereuses et bruyantes. Cette zone le mériterait largement de par sa forte fréquentation.

J'ajoute qu'une présence régulière et à pieds de la police municipale rue Callelongue et aux abords du lycée DAUMIER aux heures de sorties des élèves permettrait de dissuader et sanctionner les rodéos en moto ou scooters qui sont régulièrement pratiqués voire même les déplacements en trottinettes avec deux et parfois trois jeunes sans casques sur l'engin narguant les conducteurs de voitures qui osent leur faire remarquer le danger que cela représente.

Photo 5 : pour illustration



Chapitre mobilité : on nous a signalé l'impossibilité de passer lorsqu'on est en fauteuil (PMR) au bout du trottoir, toujours rue Callelongue qui mène à la résidence ArtChipel, aux abords d'une autre résidence nommée les Terrasses de Sainte Anne. Le rétrécissement du trottoir assorti de la présence d'un poteau rend impossible le passage en fauteuil dans les deux sens et donc la continuité du cheminement. Les personnes en fauteuil qui veulent se rendre pour faire des activités au stade Jean BOUIN avec le SMUC ou qui partent tout simplement prendre le bus à Daumier se trouvent ainsi dans de grandes difficultés pour continuer leur trajet.

Aménagement des feux tricolores à la sortie de la résidence ADN

Borely

Pour garantir la sécurité de la sortie des voitures de la résidence, et la fluidité du trafic, voici le projet que nous proposons :

1. Transformer le feu clignotant actuel en feu tricolore



2. Modifier les séquences de fonctionnement de la manière suivante :



T0 : 1 Vert 2 Vert 3 Rouge 4 Vert

T1 : 1 Rouge 2 Rouge 3 Rouge 4 Vert

Le temps nécessaire pour évacuer les voitures situées entre le feu 1 et le 4

Permet de libérer la zone de sortie d'ADN

T2 : 1 Rouge 2 Rouge 3 Vert 4 Rouge

Les sorties sont alors sécurisées vers la gauche et vers la droite

Puis retour à T0 après avoir permis la sortie de 4 à 5 voitures d'ADN.